

SÉANCE DU 12 JANVIER 2009

Date de convocation : 5 Janvier 2009

L'an deux mille neuf, le douze janvier à dix huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Madame Béatrice ROCHAIX a été nommée secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 1 décembre deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme : le S.D.E.D. a décidé, par délibération du 21 novembre 2008, d'actualiser ses statuts pour mieux répondre aux attentes des collectivités. Il propose l'instauration d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par les énergies renouvelables, en particulier le bois. Par ailleurs, il décide de supprimer la compétence optionnelle « réseaux câblés », jamais activée. Cette modification de statuts permettra de mieux répondre aux sollicitations des collectivités, notamment en maîtrise de l'énergie. Adopté à l'unanimité.

3) Dotation Cantonale : c'est une aide que le Conseil Général apporte aux communes et aux communautés de communes pour certains investissements. Dans un souci d'une répartition plus équitable les critères d'attribution ont été modifiés. Pour la commune de Venterol, vu son effort fiscal de 0,88 % qui a été obtenu avec l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti en 2008, elle pourra bénéficier d'une aide pour le patrimoine à 50 % au lieu de 35 % auparavant. L'effort demandé aux Venterolais permettra d'obtenir au final des financements plus intéressants. Cette aide pourra être demandée dans les dossiers tel que la réfection des rues du Village, l'aménagement des terrains Marcellin ou pour l'abribus Novézan.

4) Abribus Novézan : les travaux ont été estimés à 10 000 € H.T. Une demande de dotation cantonale permettra donc un financement à 50%. Le conseil adopte à l'unanimité le projet et donne pouvoir au Maire pour faire les demandes de subventions.

5) Eau Assainissement : le Maire rappelle les dossiers en cours

- Raccordement Eau et Assainissement de la Gare : le maître d'œuvre est la D.D.E.. Les travaux estimés à 95 201 € H.T. pour l'assainissement et 49 768 € pour l'eau seront financés par le conseil général à 65 % pour l'assainissement et 40 % pour l'eau. Les notifications viennent d'être reçues. Si la D.G.E. est obtenue ces travaux seront financés à 76,5 %.

- Requalibrage Combe de Sauve : les travaux sont estimés à 47 180 € H.T.. Les demandes de subventions sont en cours.
- Alimentation en Eau des Estangs : Il sera demandé une maîtrise d'œuvre à la D.D.A.F.. Les travaux sont estimés à 205 700 € H.T.. Les demandes de subventions sont lancées.
- Réfection des réseaux du Village Place Sabarot Grand Rue : La D.D.E. sera le maître d'œuvre. Ce dossier devra être traité en deux phases : les réseaux et les surfaces.

6) P.L.U. : M. le Maire donne la parole à M. Lucien GOLLE qui fait le compte rendu du déroulement de l'enquête publique. Il y a eu une très forte participation des habitants soit 50 demandes au total avec 25 courriers et 25 entretiens. Dans ses conclusions, le Commissaire enquêteur n'a pas fait d'observation sur la forme de l'enquête. Sur le fond, indique que le projet est judicieux, par exemple : choix développement modéré de la population à hauteur de 2% ; protection des espaces naturels et d'agriculture, projet des Estangs sous réserve de la question de l'alimentation en eau. Une réunion avec les personnes publiques associées (D.D.E, D.D.A.F, Conseil Général etc...) est organisée le mardi 3 février 2009 à 14h afin de finaliser et notifier les modifications nécessaires.

7) Remplacement de Mme GALLICCHIO Jacinthe : Afin de remplacer Mme Jacinthe GALLICCHIO, Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, le Centre de Gestion de la Drôme, a proposé dans le cadre d'une mutation Mme Isabelle MARCAIS, Adjoint Administratif Principal de 2nd classe. Cette personne correspond parfaitement aux critères et aux qualifications requises pour intégrer ce poste. Notamment, elle a été secrétaire à la Mairie de Saint Pantaléon Les Vignes. Elle pourra intégrer le poste au 1 février 2009.

Une réponse écrite sera faite aux autres candidates.

8) Z.P.P.A.U.P : M. le Maire rappelle les motivations qui ont amené les anciennes municipalités à lancer ce projet et donne la parole à M. Alexis LESAUX, ancien Maire, instigateur de la Z.P.P.A.U.P il y a 20 ans. M. Alexis LESAUX précise que le projet est né en définitive du temps de Jean JOUVE avec à l'époque un cahier de recommandations qui avait été confectionné par un architecte de Grenoble. Cet outil était donc intéressant afin d'avoir une cohérence architecturale sur la commune. Mais il n'avait pas de poids juridique et n'était pas opposable au tiers. Les personnes n'avaient aucune obligation de suivre ces recommandations. C'est à ce moment qu'il a été proposé de créer une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain Paysager) Pour le Maire et l'exécutif ce projet était très intéressant car cela permettrait de soumettre les dossiers de permis de construire ou déclarations de travaux qui se situent sur le Village de Venterol aux Architectes des Bâtiments de France. Venterol est retenue alors que très peu de communes dans la Drôme y parviennent (11). D'ailleurs Novézan, vu les résidences modernes qui existaient déjà à l'époque n'a pu y être intégré. M. Alexis LESAUX précise que pendant son mandat il a été confronté à un A.B.F. difficile, mais que par la suite le travail avec les A.B.F. s'est fait dans la bonne entente et en toute intelligence. L'adoption par le conseil fut difficile mais cela aurait privé l'équipe municipale et le Maire d'un accompagnement indispensable pour garder le site de Venterol tel qu'il est aujourd'hui.

M. Dominique JOUVE pense que ce document est obsolète et qu'il rajoute des contraintes complémentaires inutiles. Les objectifs escomptés risquent de ne pas être obtenus. Le document de Z.P.P.A.U.P. tel qu'il est présenté aujourd'hui n'intègre pas l'évolution

technologique des matériaux (PVC, panneaux solaires etc...) Ces contraintes seraient trop sévères, réservées à une classe sociale aisée et transformerait Venterol en village mort.

Mme Sara LAMBERT, étant directement concernée par la Z.P.P.A.U.P, précise que ces contraintes ne la choquent pas et pense qu'il est possible de les l'appliquer sans difficultés.

M. le Maire rappelle que ce document qui, il est vrai, présente des aberrations, doit être travaillé par les membres du conseil municipal. Il peut être aménagé afin de prendre en compte la modernité pour vivre avec son temps ! Le Maire a demandé au Conseil de se prononcer sur la poursuite ou non du travail de réflexion sur ce dossier. Après délibération 13 membres sont pour, 1 contre avec 1 abstention.

9) Boulangerie : le maire explique que les gérants de la boulangerie ont été exonérés de loyer pendant deux ans. Il précise que le loyer, conformément au bail signé initialement, doit être mis en vigueur au 1 janvier 2009. Il s'élève à 300 € par mois et sera payé trimestriellement. Adopté à l'unanimité.

10) Divers :

- Exonération taxe professionnelle : Mme Maury Magali fait la demande d'une exonération de T.P. au titre de son installation en temps que médecin remplaçant. M. le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2006 qui instaure cette exonération pendant deux ans.
- Les Jeunes Agriculteurs ont adressé un nouveau courrier concernant les ventes en bordure de route de M. et Mme LAINE. Le Maire rappelle de nouveau qu'il ne peut aller à l'encontre de la loi.
- Ferme Marcellin : M. le Maire demande qu'un membre du conseil prenne soin de fermer correctement ces bâtiments. M. Lucien GOLLE s'en charge.
- Fermeture de la Terrasse du Bistrot : l'architecte en charge du projet n'a pas donné de signe. Un autre architecte sera sollicité.
- M. Jean-Claude GRAS demande quelle mesure doit être prise concernant Mme COUOT qui n'entretient pas la bordure de sa propriété et empiète sur la voie communale ? M. le Maire précise qu'il faut faire l'élagage et la facture sera adressée à Mme Couot.
- M. Lucien MAURY demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir un tourne à gauche à l'intersection de la route de Vinsobres et de la RD 538 pour des raisons de sécurité. Le Maire explique que le projet existe mais que le Département a été confronté à des problèmes avec un propriétaire qui refuse de céder une parcelle. Le projet sera à l'ordre du jour en 2012-2013. dans le cadre du recalibrage de la RD 538.
- Mr Christian ROUX fait le point des travaux de l'appartement de la salle Duplan. Afin d'activer ce chantier les deux employés municipaux y travaillent. Le chantier devrait s'achever fin du premier trimestre 2009. Un menuisier doit être vu pour la porte d'entrée.
- Mr Christian ROUX fait le compte rendu d'une réunion avec le S.D.E.D concernant l'application des recommandations pour les économies d'énergie. Par ailleurs, il présente le devis de l'entreprise Confort Glass qui s'élève à 3 277,00 € H.T. qui propose la pose de films protecteurs sur le vitrage de l'école et la mairie afin de lutter contre la surchauffe l'été. Ce procédé a été utilisé à l'école de Vinsobres et M. Christian ROUX a rencontré la Directrice de l'Ecole afin d'avoir son point de vue.

Celle-ci lui a confirmé que ce procédé a résolu le problème totalement. L'avantage de ce système est qu'il contribue à l'isolation thermique, permet des économies de chauffage l'hiver, limite sans obscurcir les rayons solaires responsables de la surchauffe des bâtiments l'été (grandes surfaces vitrées) et sécurise l'ancien vitrage qui n'était pas sécurisé (sur les bâtiments les plus anciens). Ces travaux seront programmés sur le budget 2009.

- M. le Maire demande à M. Christian ROUX de prendre en charge le dossier de Mme CORNAGGIA avec un rendez-vous le 13 janvier à 16 h.

Le prochain conseil aura lieu le 16 février à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.